Rapport à Monsieur le Recteur de l'académie sur l'état général de l'instruction primaire dans l'arrondissement de Mortagne.

Numéro d'inventaire : 2000.01478
Type de document : texte ou document administratif
Période de création : 3e quart 19e siècle
Date de création : 1853
Description : Feuillets reliés.
Mesures : hauteur : 313 mm ; largeur : 215 mm
Notes : Rapport signé par l'inspecteur primaire à Mortagne le 26 juillet 1853. Conservation: voir boîte n° 4.
Mots-clés : Rapports d'inspection
Filière : Élémentaire
Niveau : Élémentaire
Nom de la commune : Mortagne
Nom du département : Orne
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : n.p.
Commentaire pagination : 58 pages manuscrites non numérotées
Lieux : Orne, Mortagne

1853

Rapport à Monsieur le Recteur de l'académie sur l'état général de l'instruction primaire dans l'arrondissement de Mortagne.

De l'Inspection.

N° 1. L'Inspection des écoles dans l'arrondissement s'est exercée dans les limites déterminées par la loi. Jusqu'à lors aucun refus de soumettre les écoles au contrôle de l'inspection ne s'est produit. Dans les écoles publiques l'inspection a porté sur la moralité, la conduite, la tenue, l'aptitude des Instituteurs, sur l'enseignement et la discipline des écoles, sur la disposition des maisons d'écoles et sur le matériel des classes.

Dans le courant de l'année 1852-53, aucun incident relatif à l'inspection ne s'est produit. Dans toutes les écoles publiques, l'inspection a rencontré de la

enfants en même temps qu'elles touchent leur cœur. La récitation des Evangiles leur enseigne l'histoire de la religion, et l'histoire Sainte expliquée, commentée par les Instituteurs, les préparent sans qu'ils s'en doutent à l'intelligence du catéchisme. L'ensemble de ces exercices constitue un véritable enseignement religieux dont les excellents résultats sont généralement appréciés dans les écoles de l'Arrondissement.

Il y a bien encore quelques Instituteurs qui, par défaut d'instruction, par indifférence et par suite d'anciennes habitudes ne comprennent pas tous les avantages qu'ils peuvent tirer de cet enseignement au profit de l'éducation; mais il est du devoir de l'inspection de déclarer que la grande majorité des Instituteurs ont parfaitement compris et mis en pratique toutes les instructions qui leur ont été données touchant cet enseignement. Il en est même qui ont eu à lutter contre l'ignorance et le mauvais vouloir des pères de famille et qui avec prudence, fermeté et sagesse ont surmonté les obstacles qui s'opposaient à ce que l'enseignement religieux figurât au premier rang dans le programme suivi dans les écoles.

L'Inspection constate en outre que Mr. Mr. les Curés apprécient les services rendus par les

Instituteurs à l'instruction religieuse des enfants et qu'en général ils voient avec satisfaction le zèle et la bonne volonté qu'ils mettent à bien le seconder dans la préparation des enfants à la première communion.

Des Méthodes.

N° 4. Des trois méthodes d'enseignement, la méthode simultanée est la plus généralement suivie. Elle est employée dans les écoles de 20 à 50 élèves. La méthode mutuelle pure n'existe pas et elle est remplacée par la méthode mixte dans les écoles de 50 à 100 élèves.

Suivant l'emploi des différentes méthodes, les écoles sont ainsi divisées :

	Simultanée	Mixte	Individuelle
Ecoles dirigées par un Instituteur	84	27	1
Ecoles dirigées par une Institutrice	65	"	1

La faiblesse remarquée dans les différentes parties de l'enseignement vient ordinairement des méthodes mal suivies, mal appliquées. De ce côté l'Inspection